



MAIRIE DE VERSOIX
CP 107, 1290 VERSOIX

VILLE DE VERSOIX

PROCES-VERBAL No 6 DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du : lundi, 22 juin 2015 de : 20h30 à : 22h20

Lieu : Salle du Charron

Présidence : M. Alain Riat
Vice-Présidence : M. Bernard Levrat
Secrétaire : M. Antonio Angelo

Présents : Mmes et MM. Angelo, Chaoui-Corpataux, Chappatte, Fauchier-Magnan, Jaussi, Kummer, Leiser, Lima, Marquis, Métrallet, Miche, Monnot-Crespi, Piccot, Ricci, Richard, Richard-Mikel, Rothlisberger, Schenker, Sidler, Tchamkerten, Zeder, Zimmermann, Conseillers municipaux

Mme O. Enhas, Conseillère administrative
M. C. Lambert, Conseiller administratif
M. F. Lavanchy, Secrétaire général

Excusés : M. P. Malek-Asghar, Maire
M. P. Marro, M. C. Sudan

Rédaction PV : Mme C.-A. Mareemootoo

Ordre du jour :

1. Approbation des PV du 18 mai et du 2 juin 2015
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Report de la date du Conseil municipal du 14 septembre 2015 au 21 septembre 2015
5. Délégation de compétence pour la passation d'actes authentiques
6. Fondation communale de Versoix-Samuel May : approbation des comptes 2014
7. Fondation communale de Versoix pour la petite enfance : approbation des comptes 2014
8. Crédit de Frs. 854'250.- destiné au réaménagement du chemin de l'Ancien-Péage
9. Propositions individuelles et divers

Le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

M. P. Malek-Asghar, Maire, est excusé.

M. C. Sudan, absent, est excusé.

M. P. Marro est absent.

M. Leiser arrive à 20 h 40.

36 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

APPROBATION DES PV DU 18 MAI ET DU 2 JUIN 2015

Le Président rappelle que seules les personnes présentes lors de ces séances peuvent se prononcer quant à l'approbation des procès-verbaux.

Le PV du 18 mai est accepté par 16 oui et 5 abstentions (21 votants).

S'agissant du PV du 2 juin 2015, le Président formule les remarques suivantes :

p. 13 : « remontée fédérale » devient « **volonté** fédérale » ;

p. 13 : « connu » devient « **connut** » ;

p. 14 : « respect et évidence » devient « respect et **élé-gance** ».

Muni de ces modifications, le PV du 2 juin est accepté à l'unanimité (22 votants).

37 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Président transmet les informations suivantes :

- Fête des Promotions : le Président invite chaque CM à marquer cet événement de sa présence et les encourage à consulter le programme qu'ils ont d'ores et déjà reçu ;
- mercredi 24 juin à 12h00, Parc de la Mairie : Cérémonie des jubilaires du corps enseignant, suivi d'un apéritif ;
- jeudi 25 juin à 18h45, Salle Lachenal, 1^{er} étage : cérémonie de fin de scolarité des élèves de 8P ;
- vendredi 26 juin, à 18h45 : départ du cortège des Promotions selon l'itinéraire habituel ;
- Fête du 1^{er} août sur le Quai de Versoix, le Président encourage les CM à participer à cette manifestation ;
- la photo officielle du Conseil municipal aura lieu lors du prochain CM au mois de septembre à 20h00 dans le Parc de la Mairie, des informations détaillées parviendront aux CM en temps voulu.

S'agissant de la séance de dédicace du livre de M. G. Ramseyer « Si Versoix m'était conté », le Président signale que M. O. Delhoume, Chef du service de la Culture, est en contact avec M. Ramseyer afin de planifier une date pour

une séance de dédicace qui aura lieu probablement au Boléro. Des informations suivront dès que possible.

S'agissant de l'indemnité versée aux CM, le Président signale qu'un premier versement a été effectué à fin mai et que le versement du solde sera effectué à la fin de l'année.

S'agissant du nouveau règlement du CM dont les Conseillers viennent de prendre possession, le Président invite les CM à rapporter l'ancien document à la Mairie car il est récupéré.

38 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE
COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme Ornella Enhas, Vice-Maire

Social / Jeunesse

Mme Enhas signale que la date du 9 septembre 2015 a été retenue pour la traditionnelle sortie des aînés. Des informations complémentaires suivront.

Les TSHM informent que l'Espace Passerelle de la Pelotière restera ouvert pendant les vacances scolaires le mercredi de 12h00 à 16h00.

Travaux

S'agissant des travaux du secteur Versoix Centre-Ville, Mme Enhas signale que la pose de la dalle de la treille est effectuée actuellement et que d'importants aménagements extérieurs auront lieu pendant une bonne partie du mois de juillet.

Les CFF annoncent des travaux d'entretien et de fauchage qui seront réalisés de nuit. Des nuisances sont à craindre pendant les nuits du 2 au 4 juillet ainsi que celles du 6 au 7 juillet.

La Direction cantonale de l'entretien des routes informe qu'à partir du lundi 6 juillet et jusqu'au 17 juillet, une importante réfection du revêtement routier de la Route Suisse aura lieu entre le tronçon « Rampe de la Gare » et « Chemin Hubert-Saladin ». La circulation sera fortement perturbée et se fera en alternance sur une seule voie.

M. Cédric Lambert, Conseiller administratif

Sécurité :

M. Lambert signale que M. Philippe Sibeira est venu renforcer la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Versoix au titre de sapeur dès le 1^{er} juin 2015.

Social :

M. Lambert signale que la Grève nautique, lieu d'animations organisé par la FASE et par la Délégation de la jeunesse, ouvre du 23 juin au 22 août 2015 à la plage de Port Choiseul. Diverses activités sont organisées pour les jeunes de 11 à 17 ans. La présence des jeunes majeurs est prévue le vendredi en soirée. Il s'agit d'un lieu d'accueil libre sans modalité d'inscription dont les horaires d'ouverture sont les suivants :

- les mardi, mercredi et jeudi après-midi de 13h30 à 19h30,
- le vendredi de 13h30 à 21h30 avec un repas ouvert à tous les jeunes,
- le samedi 13h30 à 18h30.

Diverses activités encadrées sont organisées : pétanque, initiation à la planche à voile, paddle, canoë, baptême de plongée encadré par des professionnels, ski nautique, voile, etc.

M. Lambert annonce, dans le cadre d'une campagne de prévention pour des travaux sans danger, du 14 au 19 septembre 2015, la tenue d'une exposition itinérante ouverte au public sur le parking Lachenal les après-midis.

Culture :

M. Lambert signale la fin de l'opération « Pianos en liberté » qui a vu deux pianos installés de manière temporaire sur le Quai de Versoix et au Belvédère. La commission de la culture réfléchira si elle souhaite étendre cette prestation avec la mise à disposition d'un troisième piano l'an prochain.

M. Lambert signale que l'exposition « Mouvements, Emile Jaques-Dalcroze, au rythme d'une vie » est ouverte jusqu'au 19 juillet 2015. Le 9 juillet à 20h15, une soirée spéciale est organisée avec la projection d'un film documentaire sur M. Jaques Dalcroze.

M. Lambert signale la 20^e édition de « Ciné plage les 4 et 5 juillet ainsi que les 11 et 12 juillet à la Maison de la Grève.

Dès le 25 juillet 2015 au Boléro, une exposition rétrospective de Pierre Siebold « Paradis en fer » (dessins, sculptures, mosaïques, etc.) aura lieu jusqu'au 6 septembre 2015.

M. Lambert signale que les horaires de la bibliothèque seront réduits du 30 juin au 22 août 2015 inclus étant donné la prise de vacances de certaines collaboratrices. Les horaires d'ouverture seront les suivants :

- mardi et vendredi de 15h00 à 18h00 ;
- jeudi de 15h00 à 19h00 ;
- mercredi et samedi de 10h00 à 12h00.

L'horaire habituel reprendra dès le 22 août.

M. Lambert signale que le CA incorpore a participé le 11 juin au bouquet de chantier de la Scie. Les travaux ont extrêmement bien avancé. Le début du second œuvre est prévu pour l'été jusqu'au mois de février 2016.

S'agissant de Versoix Centre-Ville, la treille a été posée. Le CA va maintenant procéder au choix des bancs qui seront posés en alternance le long de la treille. L'accès à l'EMS a été corrigé et permet maintenant d'être en conformité, notamment en ce qui concerne les accès du Service incendie et secours.

S'agissant du PSIA (plan sectoriel de l'infrastructure aéroportuaire), M. Lambert signale que les communes de Versoix et de Genthod sont déjà intervenues auprès du Département de M. A. Hodgers, Conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, afin de lui faire part de leurs remarques au sujet de ce nouveau plan. La séance du GCRDL (Groupement des communes de la rive droite du lac) du 7 mai 2015 a également permis au Groupement d'intervenir auprès de M. F. Longchamp, Président du Conseil d'Etat, dans le but de réitérer leurs inquiétudes en ce qui concerne les effets du PSIA.

M. Lambert signale que les réductions sur les abonnements TPG sont reconduites cette année. La réduction pour les jeunes de 6 à 24 ans se monte à CHF 100.-. Les modalités sont encore à préciser.

39 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE
**REPORT DE LA DATE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14
SEPTEMBRE AU 21 SEPTEMBRE 2015**

Le Président signale que suite à la demande de certains et en regard de la rentrée scolaire le 24 août, le Bureau a étudié cette proposition pertinente. Il propose donc de reporter la prochaine séance du Conseil municipal du 14 septembre au 21 septembre 2015 et émet d'ores et déjà un préavis favorable.

Ce changement de date est approuvé à l'unanimité (24 votants).

40 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE
**DELEGATION DE COMPETENCE POUR LA PASSATION
D'ACTES AUTHENTIQUES**

Le Président rappelle que cette procédure revient à chaque début de législature et permet de déléguer certaines compétences au Conseil administratif. Il donne la parole à M. Lambert, CA délégué, en l'absence de M. P. Malek-Asghar, Maire.

M. Lambert précise en effet que la délégation de compétence est possible conformément à la loi sur l'administration des communes. Cette décision est révoquée en tout temps par le CM et concerne la législature 2015-2020. Il rappelle l'exposé des motifs et propose, au nom du CA, de voter favorablement cette délégation de compétence.

Préavis des Commissions :

M. Chappatte indique que la Commission des finances, lors de sa séance du 18 juin 2015, a approuvé cette délégation de compétence, à l'unanimité de ses 9 membres présents.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

DELIBERATION

Proposition relative à la délégation de compétences au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes.

Vu l'intérêt pour la commune de pouvoir être représentée par le Conseil administratif pour la signature de certains actes authentiques limitativement prévus à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes afin d'éviter de surcharger le Conseil municipal avec des délibérations sur des passations d'actes qui ont déjà fait l'objet de discussions par-devant le Conseil municipal et qui ne nécessitent pas l'ouverture d'un crédit spécifique ;

Vu la teneur de l'article 30, alinéa 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le préavis de la commission des Finances, dans sa séance du 18 juin 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif ;

Le Conseil municipal,

**ACCEPTE
A L'UNANIMITE (24 VOTANTS)**

1. *De charger le Conseil administratif de passer les actes authentiques, concernant :*
 - a) *les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant de propriétés voisines,*
 - b) *les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement,*
 - c) *les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci,*

- d) *les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régions publiques cantonales,*
- e) *les changements d'assiettes de voies publiques communales,*

à condition que les opérations visées sous les lettres : a), b), c), d) et e) résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagements.

2. *Cette délibération est valable jusqu'à la fin de la législature 2015-2020.*

41 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE
**FONDATION COMMUNALE DE VERSOIX-SAMUEL MAY :
APPROBATION DES COMPTES 2014**

Le Président salue le Président de la Fondation communale Versoix-Samuel May M. D. Ricci.

En remplacement de M. Malek-Asghar et en se référant aux documents transmis auparavant aux CM, M. Lambert présente et commente le rapport annuel et les comptes 2014. Il rappelle que les comptes ont été approuvés par le Conseil de Fondation et présentés lors de la Commission des finances du 18 juin. De manière générale, il constate pour le compte d'exploitation un excédent de recettes par rapport aux charges de CHF 391'035,55. La variation de l'actif du bilan fait état d'une amélioration de CHF 695'029,10, ce qui démontre des comptes très sains.

Préavis des Commissions :

M. Chappatte indique que la Commission des finances, lors de sa séance du 18 juin 2015, a pu entendre et auditionner le Président de la FVSM M. D. Ricci qui a eu le loisir de passer en revue un exemple du bilan d'un immeuble. A l'issue de cette présentation, les comptes ont été approuvés par 7 oui et 2 abstentions (9 membres présents).

Discussion :

M. Jaussi signale que la fraction des Verts s'est abstenue lors de la Commission des finances du 18 juin 2015 car M. Richard et lui-même restaient dans l'attente d'un retour précis de la part de leur délégué, ce qui est chose faite maintenant. Il annonce que la fraction des Verts pourra donc voter les comptes ce soir.

DELIBERATION

**« Approbation des comptes 2014
de la Fondation Communale de Versoix-Samuel May »**

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des Communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de gestion des comptes 2014 établi par l'organe de révision, soit la Société Fiduciaire et d'Etudes Fiscales, daté du 10 juin 2015 ;

Vu l'approbation des comptes 2014 de la Fondation Communale de Versoix-Samuel May par son Conseil en séance du 10 juin 2015 ;

Vu le préavis de la commission des Finances, dans sa séance du 18 juin 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTE
A L'UNANIMITE (24 VOTANTS)**

1. *Les comptes 2014 de la Fondation Communale de Versoix-Samuel May, tels que présentés dans le rapport de la Société Fiduciaire et d'Etudes Fiscales daté du 10 juin 2014.*
2. *De donner décharge au Conseil de la Fondation Communale de Versoix-Samuel May, de sa gestion avec remerciements pour le dévouement qu'il apporte à ses fonctions.*

Le Président tient à remercier M. Ricci pour l'établissement du rapport annuel de la Fondation permettant ainsi à chaque CM de prendre connaissance avec exactitude des différents points traités tout au long de l'année.

42 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE
**FONDATION COMMUNALE DE VERSOIX POUR LA PETITE
ENFANCE : APPROBATION DES COMPTES 2014**

Le Président salue Mme Monnot Crespi, Présidente de la Fondation communale EVE et donne la parole à Mme Enhas, Vice-Maire, afin qu'elle puisse présenter le dossier.

Mme Enhas présente et commente les comptes relatifs à l'exercice 2014 en se référant au rapport d'activité annuel 2014 ainsi qu'au document annexé aux comptes 2014 de la Fondation EVE. Elle rappelle que cette Fondation de droit public comprend les crèches Fleurimage, les Vers à Soie ainsi que la garderie les Vers à Soie.

Les charges d'exploitation sont essentiellement constituées des frais en personnel en majeure partie. Les produits sont constitués des pensions et des subventions reçues.

On note ainsi un résultat de fonctionnement positif de CHF 26'696,36. Il faut également savoir que l'on déduit de ce montant les excédents des exercices 2012 et 2013, conformément au contrat de subvention signé entre la Ville de Versoix et la Fondation EVE. Cette rétrocession correspond à un montant de CHF 104'087.-. Les comptes présentent finalement un résultat négatif qui se monte à CHF 77'391.-.

Le Président remercie Mme Enhas pour ses explications extrêmement détaillées.

Préavis des Commissions :

M. Chappatte indique que la Commission des finances, lors de sa séance du 18 juin 2015, a accepté les comptes à l'unanimité de ses 9 membres présents.

M. Angelo indique que la Commission Social Jeunesse, lors de sa séance du 9 juin 2015, a approuvé ces comptes par 6 oui et 3 abstentions d'usage.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

DELIBERATION

« Approbation des comptes 2014 de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance »

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des Communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de gestion du Conseil de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance pour l'exercice 2014, ainsi que les comptes de cette institution pour le même exercice ;

Vu le rapport de contrôle des comptes 2014 établi par la Société Fiduciaire SCF Révision SA, daté du 31 mars 2015;

Vu l'approbation des comptes 2014 de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance par son Conseil en séance du 15 avril 2015.

Vu le préavis de la commission « Social, Jeunesse » dans sa séance du 9 juin 2015 ;

Vu le préavis de la commission des Finances, dans sa séance du 18 juin 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTE
PAR 22 OUI ET 2 ABSTENTIONS**

1. *Les comptes 2014 de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance, tels que présentés dans le rapport établi par la Société Fiduciaire SCF Révision SA, daté du 31 mars 2015.*
2. *De donner décharge au Conseil de la Fondation Communale de Versoix pour la petite enfance, de la gestion de ses comptes 2014, avec remerciements pour le dévouement qu'il apporte à ses fonctions.*

43 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

**CREDIT DE FR. 854'250.- DESTINE AU REAMENAGEMENT
DU CHEMIN DE L'ANCIEN-PEAGE**

Mme Enhas présente et commente le message du CA relatif au réaménagement du chemin de l'Ancien-Péage à l'aide d'un plan projeté sur grand écran. Dans le cadre de l'ouverture prochaine de la Migros début 2016, il est en effet nécessaire de procéder à la réfection et à l'aménagement du chemin de l'Ancien-Péage en lien avec le PLQ du quartier de la Scie. L'idée générale étant d'assurer une circulation optimale tant pour les piétons que pour les véhicules et les vélos.

Mme Enhas commente le descriptif des travaux prévus ainsi que le plan financier. Il est également précisé que les montants qui restent à définir, liés aux participations de « La Scie » et des SIG pour la réfection du chemin de l'Ancien-Péage viendront en déduction du montant des travaux.

Au vu de ces explications, le CA propose de voter le crédit de Frs. 854'250.-.

Préavis des Commissions :

M. Rothlisberger indique que la Commission TVEDD, lors de sa séance du 9 juin 2015, a accepté ce crédit à l'unanimité.

M. Chappatte indique que la Commission des finances, lors de sa séance du 18 juin 2015, a approuvé ce crédit à l'unanimité de ses 9 membres présents.

Discussion :

M. Leiser confirme qu'il va soutenir cette demande de crédit. Il rappelle que la commission de l'urbanisme de la dernière législature avait largement insisté pour que le giratoire de l'entrée de Versoix fasse l'objet d'une étude approfondie de la part du canton. Le but étant de constater comment la circulation pourra subsister de manière sereine dans ce secteur regroupant les entreprises, artisans et habitants du quartier de la Scie, du triangle des Fayards et du Nant-de-Crève-Cœur.

Il souligne l'importance de profiter du vote de ce soir pour communiquer aux instances cantonales compétentes les inquiétudes liées à la circulation de ce carrefour.

Mme Enhas remercie M. Leiser pour sa remarque et affirme que le CA en tient compte de façon à l'intégrer clairement dans les projets à venir.

M. Lambert précise que la fermeture du chemin de l'Ancien-Péage vise en effet à sécuriser et à limiter le risque d'accident dans le quartier de la Scie, vu que les nouvelles infrastructures vont générer un trafic important. Il est relevé que le triangle des Fayards devrait générer relativement peu de circulation. Il sera en outre nécessaire d'être attentif sur les horaires d'ouverture des entreprises.

M. Leiser rappelle que lors des contacts entrepris à l'époque avec les instances cantonales concernées, le financement de cette étude avait été refusé. Il suggérerait de mettre au prochain budget de Frs. 10'000.- ou Frs 15'000.- qui servirait à financer une étude par la commune afin de démontrer au canton que la situation n'est pas optimale.

Le Président remercie M. Leiser et affirme que sa demande a été entendue. Les commissions ad hoc ne manqueront pas de se pencher sur le sujet.

M. Rothlisberger précise qu'il appartient à l'urbanisme de s'occuper de ces démarches. Il constate effectivement que de nombreux contacts avaient été pris avec l'Etat, sans grands résultats malheureusement. Il espère une amélioration avec le nouveau Président du Conseil d'Etat qui a préconisé une fermeture partielle du giratoire.

DELIBERATION

Crédit de Frs 854'250.- destiné au réaménagement du chemin de l'Ancien-Péage

Conformément aux articles 30, alinéa 1, lettres e et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu la nécessité de procéder au réaménagement du chemin de l'Ancien-Péage, principalement en fonction de l'arrivée des nouvelles constructions dans ce secteur ;

Vu le message joint à la présente et validé par le Conseil administratif en séance du 10 juin 2015, qui décrit dans les détails les travaux ainsi que les engagements financiers y relatifs ;

Vu le préavis de la commission des Travaux, voirie, environnement et développement durable, dans sa séance du 9 juin 2015 ;

Vu le préavis de la commission des Finances, dans sa séance du 18 juin 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif ;

Le Conseil municipal,

**ACCEPTE
A L'UNANIMITE (24 VOTANTS)**

1. *De procéder aux travaux de réaménagement du chemin de l'Ancien-Péage, tel que décrit dans le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 10 juin 2015.*
2. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Frs 854'250.- destiné à financer les travaux mentionnés au point 1 ci-dessus.*
3. *D'autoriser le Conseil administratif à émettre auprès des établissements de son choix des ordres de paiements à concurrence de Frs 854'250.-, afin de mener à bien les travaux cités au point 1 ci-dessus.*
4. *De comptabiliser la dépense nette prévue de Frs 854'250.- dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Versoix, dans le patrimoine administratif.*
5. *D'amortir la dépense nette prévue de Frs 854'250.- au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 62.331 de 2016 à 2045.*

44 05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

Proposition de motion « Halte aux transports ferroviaires du chlore à travers notre Ville »

En vue de traiter cette motion, le Président explique qu'en fonction des articles 31 et 32 du règlement du Conseil municipal, il ne s'agit pas d'une motion mais qu'il s'agit d'une résolution.

Résolution : «Halte aux transports ferroviaires du chlore à travers notre Ville»

M. Richard présente cette résolution.

Le Président rappelle que le vote pour une entrée en matière est nécessaire. En cas d'acceptation, un deuxième vote aura lieu sur la discussion immédiate ou le renvoi en commission. En cas de discussion immédiate, un troisième vote aura lieu sur l'acceptation ou non de la résolution.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité (24 votants).

M. Kummer s'étonne de ce vote en 3 parties et propose de ne pas faire ce 2^e vote car il ne voit pas ce qu'il apporte de plus.

Le Président rappelle que ce vote en 3 parties est spécifié par l'article 31 du règlement du Conseil municipal.

M. Lambert indique que la demande liée à la résolution présentée par M. Richard est relativement claire. Il ne pense pas que cela suscite un débat en commission. Toutes les fractions se rejoignent sur les risques avérés en ce qui concerne le transport de chlore par les voies ferroviaires. Par ailleurs, il souligne également la problématique qui empêche le développement de logements (environ 7000 à Genève).

La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.

Discussion :

M. Leiser constate que tout a déjà été dit dans les propos de M. Richard. Il suggère le transfert de cette résolution directement au CA afin qu'il puisse la faire avancer comme il se doit.

Suite à une remarque de M. Levrat, M. Lambert informe qu'une interdiction est actuellement en vigueur concernant la circulation des camions transportant du chlore sur le réseau routier. Les différentes instances demandent à l'assemblée fédérale de légiférer pour interdire les transports de chlore. Des accords internationaux empêchent actuellement d'interdire la circulation de chlore par voie ferroviaire. Il est demandé par ailleurs que la production de chlore se fasse à proximité des sites concernés.

La résolution est acceptée à l'unanimité par 24 oui et est adressée au CA pour application.

Proposition de motion relative à une étude réaliste des conséquences pour Versoix du développement de l'Aéroport

Le Président explique également qu'en fonction des articles 31 et 32, il ne s'agit pas d'une motion, mais d'une résolution.

Résolution pour une étude réaliste des conséquences pour Versoix du développement de l'Aéroport.

Cette résolution est présentée par M. Kummer qui remercie le Président d'avoir corrigé la motion en résolution. Il recommande une discussion immédiate lors du 2^e vote.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité par 24 oui.

La résolution est acceptée par 21 oui contre 3 votes pour un renvoi en commission.

La résolution est adressée au CA pour application.

M. Lambert prend note que le CM invite le CA à refuser la fiche PSIA. Il indique qu'il n'est pas sûr que le CA ait le droit de refuser la fiche PSIA dont l'élaboration est toujours en cours. Il rappelle que le CA a fait part de ses inquiétudes. Il rappelle également l'étude Intraplan déjà entreprise en ce qui concerne les augmentations maximums du trafic de l'aéroport.

Le CA réfléchira à la pertinence d'exiger une nouvelle étude. Suite au courrier de M. Hodgers reçu début juin, il paraît important de prendre le temps de répondre aux remarques édictées, de compléter les informations transmises et de poursuivre le dialogue.

Le Conseil d'Etat a informé lui-même l'OFAC et l'Aéroport de Genève de sa volonté de poursuivre cette phase de concertation et de marquer une pause dans le processus d'élaboration de la fiche PSIA. Il est relevé également une prise en compte plus appuyée de l'avis des communes.

M. Lambert pense que les communes n'ont pas le pouvoir de voter la fiche PSIA, il se renseignera cependant auprès des instances concernées. Il confirme que le CA relaiera la résolution soutenue par les fractions versoisiennes.

M. Leiser se dit surpris du vote concernant l'acceptation de la résolution. Un renvoi en commission lui aurait paru intéressant car il s'était engagé, comme d'autres dans le cadre de la campagne électorale, à mettre en place un moratoire concernant les horaires liés au trafic aérien, notamment pendant la nuit. Un travail en commission aurait peut-être permis de rajouter quelques lignes dans ce sens-là.

M. Lambert confirme que les démarches vis à vis des Conseillers d'Etat M. Hodgers et M. Longchamp ont déjà été effectuées dans ce sens par la commune via le Groupement, ce qui n'est pas un frein à la résolution en place. Il a en effet été demandé d'obtenir :

- Que le principe de précaution inscrit dans la constitution fédérale soit pris en compte dans le processus d'établissement de la fiche PSIA ;
- Que l'évaluation des impacts sur la santé soit menée à son terme avant toute décision concernant la fiche PSIA ;
- Que, sur la base de l'évaluation des impacts sur la santé, une pesée d'intérêts soit faite entre le développement économique, la protection de l'environnement et la santé des populations ;
- Que la période de couvre-feu soit établie de 23h00 à 06h00 ;
- Que les communes soient intégrées comme partenaires incontournables du projet.

M. Lambert constate donc que le processus est largement en cours et que le timing de l'élaboration de la fiche a bien été ralenti. Il propose aux CM de les tenir au courant de l'avancée du dossier en relayant les informations à travers les différentes commissions concernées.

M. Kummer remercie le CA et se félicite que tous les CM tiennent à la même corde. Il affirme que ce sujet va déterminer le futur de Versoix.

M. Schenker souhaite savoir si les discussions relatives au nouveau pont qui devrait permettre de désenclaver le quartier de la Scie avancent dans le bon sens.

M. Lambert informe que les premières discussions lui ont permis de prendre connaissance du dossier. La prochaine réunion aura lieu début juillet et permettra d'apporter des éclaircissements notamment en ce qui concerne les attentes concernant la session de terrain de la part de Favarger dans le cadre de son développement.

M. Miche signale que pour le site de la commune il faut rajouter l'ordre du jour de la séance de ce soir. Il demande de corriger l'heure de la séance.

M. Levrat revient sur la magnifique célébration du Bicentenaire et indique que l'on ne remerciera jamais assez le Comité d'organisation et son Président Yves Richard pour ce succès sans ombre au tableau. Tous ont pu exprimer leurs innombrables talents, que chacun en soit remercié ! La véritable vedette de ces journées fut le Domaine d'Ecogia, accueillant, polyvalent et chers à nos cœurs ! Il souhaite proposer ce soir de le mettre à l'honneur en nommant sa place principale « Place Pierre-Marie Salamin ». Il est certain que les employés communaux sauront faire le nécessaire pour que cela devienne une réalité.

Le Président remercie M. Levrat de sa proposition qui sera prise en compte.

M. Kummer revient sur la proposition de M. Levrat et propose de la renvoyer en commission de l'urbanisme qui mettra ce point à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

M. Richard revient sur la proposition de M. Levrat qui fait suite à une proposition examinée il y a quelques mois à propos de la dénomination de la place en face de la Gare. La commission de l'urbanisme devra se prononcer sur ces projets de dénominations avant de les transmettre au CA qui les transmettra à son tour à l'autorité cantonale.

M. Leiser pense qu'il serait intéressant de faire participer le public sous forme de concours. Ce sujet pourra être discuté au sein des commissions concernées.

M. Angelo se réfère au nouveau règlement du CM et souhaite attirer l'attention des nouveaux Conseillers en citant l'article 11 qui incite à la formation des CM.

M. Lambert signale que la Mairie reçoit de manière régulière des programmes de formation. Ceux-ci seront transmis au Bureau à l'attention des Conseillers municipaux.

M. Marquis a cru entendre que le Service de surveillance des communes est à disposition en ce qui concerne la formation des nouveaux Conseillers municipaux.

M. Lambert précise qu'un programme est en effet prévu dans le cadre de l'ACG et du service de surveillance des communes (Association des communes genevoises) mais il reste dans l'attente d'un programme de formation en lien avec l'IDHEAP (Institut des hautes études en administration publique).

M. Kummer signale que l'horaire 2016 des CFF était en consultation sur leur site internet jusqu'au 14 juin. Il regrette que la commune n'ait pas été consultée en amont. Il constate que rien ne change concernant les horaires notamment en ce qui concerne la fréquence au ¼ d'heure qui est annoncée pour 2018. Il constate avec regret qu'aucune amélioration n'est prévue, ni le soir, ni le dimanche.

M. Rothlisberger remercie les différents services communaux pour l'installation des dispositifs destinés aux personnes à mobilité réduite. Il regrette cependant que l'on ne sache pas à quel endroit récupérer les badges et les clés des différents accès.

M Lambert signale que les accès fonctionnant avec une Euroclé peuvent être obtenus auprès de Pro Infirmis Genève. Il se renseignera précisément quelle est la procédure à entreprendre.

M. Rothlisberger suggère que cette information soit publiée dans Versoix Région.

M. Angelo transmet une information concernant l'Aéroport de Genève qui vient de recevoir une invitation à participer au capital de l'Aéroport de Lyon.

Le Président lève la séance à 22h20.

PAROLE AU PUBLIC

La parole n'est pas demandée.